



MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-BEAU

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MARS 2024**

Convocations envoyées le : 20 mars 2024
Nombre de conseillers en exercice : 22
Nombre de conseillers présents : 18
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de votants : 19

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE VINGT-CINQ MARS A VINGT HEURES le Conseil municipal de la Commune de Saint-Martin-le-Beau légalement convoqué s'est réuni salle des Closiers, la salle du Conseil municipal étant délocalisée du fait de travaux en mairie, à Saint-Martin-le-Beau, sous la présidence de Monsieur Alain SCHNEL, Maire,

Etaient présents : Mesdames et Messieurs SCHNEL, BROCHARD, BRAULT, FILLEAU, MOULIN, POIRIER, PINNEAU, GIRAUDON, BERGER, GIRAUD, PÉGARD, PILLEBOUE, BERMELL, AMATHIEU, GAGNARD, GAGNER, UHART, DESCHAMP.

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Caroline DEMAISON à Madame Marie PILLEBOUE

Absents non représentés : M. Claude BUNET, Mme Angélique DELAHAYE, Mme Mélanie PIGÉ.

Président de séance : M. Alain SCHNEL

Secrétaire de séance : Mme Marie PILLEBOUE

DELIBERATION 2024-022 : CONVENTION AVEC LE PAYS LOIRE TOURAINNE POUR LA MISE A DISPOSITION D'EXPOSITIONS TEMPORAIRES

Madame Danielle BROCHARD, adjointe au maire, donne lecture du rapport suivant :

Le Pays Loire Touraine propose de mettre à disposition des communes qui le souhaitent des expositions temporaires sur différentes thématiques (patrimoine, architecture, etc), gratuitement.
Considérant l'intérêt de demander la mise à disposition de ces expositions afin de les présenter à la population, il convient d'autoriser Monsieur le maire à signer les conventions et documents liés.

Après avoir entendu le rapport de Madame Danielle BROCHARD, adjointe au maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son adjointe en charge des fêtes et cérémonies, à signer toute convention et tout document nécessaire à l'emprunt d'expositions thématiques auprès du Pays Loire Touraine, pour toute la durée du mandat.

Saint-Martin-le-Beau, le 29/03/2024
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Marie PILLEBOUE



Le Maire, président de la séance,
Alain SCHNEL

ACTE EXECUTOIRE	
Transmis au représentant de l'Etat le	
Reçu par le représentant de l'Etat le	
Publié le	